! RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial

BAYROXY SHOCK
Rec Nr : 414938
UFI : E952-C6CX-M10K-FU3Y

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Conditions d'utilisation recommandées

Produit désinfectant/oxydant pour le traitement des eaux de piscines

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

BAYROL France SAS
Chemin des hirondelles, BP 52, F-69572 Dardilly Cedex
Téléphone +33 (0)4 72 53 23 87
E-Mail bayrol@bayrol.fr
Internet www.bayrol.fr

Service des renseignements

E-mail (personne compétente):
SDS@bayrol.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

FR: N° ORFILA (INRS), Téléphone +33 (0)1 45 42 59 59; BE: Centre Antipoison +32 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Eye Dam. 1	**H318**	
Aquatic Chronic 3	**H412**	

Consignes en cas de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

GHS05

Mot signal

Danger

Consignes en cas de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P234	Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P235	Tenir au frais.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette
peroxyde d'hydrogène en solution ...%

2.3. Autres dangers
Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances
non applicable

3.2. Mélanges
Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
7722-84-1	**231-765-0**	**péroxyde d'hydrogène, solution à ...%**	**11,8**	**Ox. Liq. 1, H271 / Acute Tox. 4, H332 / Acute Tox. 4, H302 / Skin Corr. 1A, H314**
25988-97-0	**687-444-4**	**Polymère de N-méthylméthanamine avec(chloromethyl)oxirane**	**0,75**	**Acute Tox. 4, H302 / Aquatic Acute 1, H400 M=10 / Aquatic Chronic1, H410 M=1 /**

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours
Remarques générales
Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.
Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.
Protéger les secouristes.

Après inhalation
Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.
Consulter le médecin.

Après contact avec les yeux
Rincer aussitôt et abondamment l'oeil, en protégeant l'autre oeil non atteint.
Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion
Ne pas faire vomir.
Appeler immédiatement le médecin.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Remarques s'adressant au médecin / dangers éventuels
En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal. Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.
Risque de lésions oculaires graves.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Remarques s'adressant au médecin / traitement
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction
Agents d´extinction appropriés
eau
mousse
dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Par libération d'oxygène sous l'effet de la chaleur, ce produit peut devenir comburant.

5.3. Conseils aux pompiers
Équipement spécial de protection en cas d´incendie
Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement complet de protection.

Remarques diverses
Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Personnel non formé pour les cas d'urgence
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Diluer avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques
Maniement sûr: voir paragraphe 7
Evacuation: voir paragraphe 13
Protection individuelle: voir paragraphe 8
Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Précautions lors de la manipulation
Eviter la formation d'aérosol.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Ne pas réintroduire les quantités résiduelles dans les récipients de stockage.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Mesures générales de protection
Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Mesures d'hygiène
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
Conserver à l'écart des aliments et boissons.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion
Conserver à l'écart de toute source d'ignition.
Prévoir un refroidissement en cas d'incendie à proximité du produit.
Produit non combustible mais capable néanmoins d'entretenir le processus de la combustion.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs
Conserver uniquement dans le récipient d'origine (avec soupape de sécurité).

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits
Ne pas stocker avec des matières combustibles.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage
Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Les récipients fermés ne doivent pas être étanches aux gaz.
Stocker au frais, l'échauffement entraîne une augmentation de la pression avec risque d'éclatement.

Stabilité au stockage
Durée de stockage: 5 ans.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées
Voir paragraphe 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôle de l'exposition
Protection respiratoire
protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

Protection des mains
gants résistant aux produits chimiques
Matériaux appropriés (recommandé : index de protection 6, temps de perméation > 480 minutes selon la norme EN 374)
Caoutchouc nitrile (NBR) - épaisseur de couche : 0,4 mm
Caoutchouc butyle (butyle) - épaisseur de couche : 0,7 mm
Observer les modes d'emploi des fabricants respectifs à cause de la grande diversité des types

Protection des yeux
lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection
combinaison de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	**Couleur**	**Odeur**
liquide	incolore	inodore

Seuil olfactif
non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	2,44	20 °C			produit tel quel.
point d'ébullition	100 °C				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	non applicable				
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	non déterminé				
Température d'auto-inflammation	non déterminé				
Limite inférieure d'explosibilité	non applicable				
Limite supérieure d'explosibilité	non applicable				
Pression de vapeur	23 hPa				
Densité relative	1,043 g/cm3	20 °C			
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					miscible en toutes proportions

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité	non déterminé				

Propriétés comburantes
Aucune information disponible.

Propriétés explosives
Aucune information disponible.

9.2. Autres informations
Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Réagit au contact des impuretés.
Réagit au contact des substances organiques.
Réactions avec les alcalis et les métaux.

10.2. Stabilité chimique
La décomposition s'opère à partir de températures de :
>60°C

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter
Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles
Substances à éviter
alcalies (bases)
Acide
Agent réducteur

10.6. Produits de décomposition dangereux
oxygène

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	376 mg/kg	rat		GESTIS
DL50 aiguë par contact avec la peau	3000 mg/kg	rat		GESTIS
Irritation des yeux	Risque de lésions oculaires graves.			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène	Aucune donnée disponible			
Tératogène	Aucune donnée disponible			
Cancérigène	Aucune donnée disponible			

Constatations empiriques
Le produit colore la peau
En cas d'ingestion: brûlures dans la bouche, le pharynx, le tube digestif et le tractus gastro-intestinal. Danger de perforation pour l'oesophage et l'estomac.

Remarques générales
les données toxicologiques concernent le composant principal

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 0,077 mg/l (96 h)	Oncorhynchus mykiss	OCDE 203	
Daphnie	CE 50 0,08 mg/l (48 h)	Daphnia magna	OCDE 202	

12.2. Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

12.6. Autres effets nocifs
Remarques générales
Les données écotoxicologiques suivantes se réfèrent à:
Polymer aus N-Methylmethanamin mit (Chlormethyl)oxiran

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
16 09 03*	peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène

Les déchets dont signalès par un astèrisque sont considèrès comme des dèchets dangereux conformèment à la directive 2008/98/CE relative aux dèchets dangereux.

Recommandations relatives au produit
Traiter dans un centre d'élimination pour déchets spéciaux, en respectant les prescriptions correspondantes.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Recommandations relatives à l'emballage
Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Produit de nettoyage recommandé
eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	2984	2984	2984
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	PEROXYDE D'HYDROGÈNE EN SOLUTION AQUEUSE	HYDROGEN PEROXIDE, AQUEOUS SOLUTION	Hydrogen peroxide, aqueous solution
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	5.1	5.1	5.1
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID
Étiquette de danger 5.1
code de restriction en tunnel E
Code de classification O1

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations (UE)

À observer:

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Voir fiche technique du produit.

Les indications données ici sont basées sur l' état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis á vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 1.7

Source des principales informations

Résultats des analyses du laboratoire de Bayrol Munich
Renseignements puisés dans différents manuels techniques
Études toxicologiques NIOSH-Tox
Selon les législations en vigueur

H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.